

À l'attention des président(e)s de clubs
de kite, de Ligues et CDVL

Nice, le 04 février 2021

N/Réf. : Courrier_Kiter_mieux_2021-def.docx
Suivi technique : Stéphane Bodou
Suivi administratif : Marilyn Peirano

Objet : Opération « Kiter mieux » 2021

Cher(e) président(e),

Depuis deux ans l'opération « **Kiter mieux** » permet de soutenir les clubs dans leurs actions de relais à la formation et la sécurité envers leurs adhérents.

Le projet "Kiter mieux" vise à resserrer la collaboration entre les clubs et les écoles professionnelles du réseau EFK. Ceci dans l'objectif d'assurer une continuité de formation des pratiquants vers une pratique toujours plus autonome et sécuritaire.

L'enjeu de cette action est d'aborder la sécurité, pour le pratiquant, comme une réelle plus-value dans sa recherche de performances !

Le passeport de progression, appelé Kite'PASS, sert de référence au pratiquant pour situer les pistes d'améliorations en matière de sécurité active au regard de leur mode habituel de pratique. A savoir de mieux :

- ✓ Connaître leur niveau réel et leurs limites.
- ✓ Décider des choix et réglages de leur matériel, selon les conditions de navigation.
- ✓ Évaluer l'adéquation optimale des composantes de navigation : son niveau, son état physique et mental, son matériel, son projet de navigation, les conditions météo du moment, la technicité du spot.

En résumé, "kiter mieux" avec une pratique plus sécuritaire.

Le CNK et la commission formation renouvellent en 2021 l'opération "Kiter mieux" en octroyant un budget d'aides à l'organisation de ces journées techniques de remise à niveau, de progression, d'évaluation ou « d'état des lieux » pour le plus grand nombre des adhérents de clubs. Cette aide participera à la rémunération du moniteur professionnel du réseaux EFK sollicité.

Concrètement, comment faire ?

1°/ Le club décide de s'engager dans l'opération "Kiter mieux" avec une action animée par un ou des enseignants professionnels licenciés de la FFVL, et le cas échéant en collaboration avec des cadres associatifs.

2°/ Le club s'engage auprès de la FFVL dans l'opération "Kiter mieux" par l'envoi d'un message sur l'adresse kitermieux@ffvl.fr et la formalisation de la demande de subvention sur l'espace intranet du club.

3°/ La FFVL accuse réception du projet et informe le club du montant exact de l'aide allouée par retour de message.

4°/ Après la réalisation de l'action, la subvention sera versée après réception d'un bilan de l'action et de(s) facture(s) acquittée(s).

Le club pourra compter sur le versement d'une aide en moyenne de 200 € par jour sur les frais pédagogiques. Ce montant peut varier entre 100 € et 400 €, en fonction de l'envergure de l'action « Kiter mieux » menée : soit du nombre de licenciés concernés, et du nombre de jours de l'action.

Quelles sont les actions éligibles au programme de l'opération "Kiter Mieux" ?

- ✓ Check matériel reprise de la saison
- ✓ Journée sécu
- ✓ Pratiquer par vent fort
- ✓ Aborder les premiers sauts
- ✓ Découvrir la longue distance, traversée de baie ou découverte d'une île.
- ✓ Découvrir la pratique compétitive
- ✓ Valider les items maîtrisés du Kite PASS
- ✓ Self rescue, savoir neutraliser son matériel en mer.

Profitez de ces regroupements pour diffuser les étiquettes destinées au marquage obligatoire des ailes de vos adhérents. Tous les clubs en ont reçu en 2020, mais il est bien entendu possible d'en recommander.

Pour toute question sur un projet lié à Kiter Mieux, n'hésitez pas à nous contacter sur kitermieux@ffvl.fr

Sportivement,

Thomas PARC
Président de la commission formation Kite



Bénédicte LAVAUT
Présidente du Comité National Kite-CNK

